

LA GAZETTE DU COLLECTIF

DE SOUTIEN AUX SANS-PAPIERS DU 49

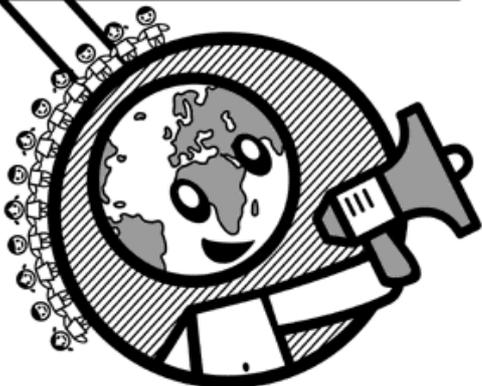
Mai-juin 2008

RÉUNION TOUS LES LUNDIS : À 18H30 À LA BOURSE DU TRAVAIL À ANGERS (PLACE IMBACH)
PERMANENCES LE 1ER MARDI DE CHAQUE MOIS AU CENTRE J. VILAR (ROSERAIÉ) DE 18H À 20H ET LE 2ÈME MARDI DE CHAQUE MOIS À L'ÉTINCELLE (26 RUE MAILLÉ) DE 17H À 19H

Depuis 2005, le Collectif de soutien aux sans-papiers du Maine et Loire se bat pour l'arrêt des expulsions, la régularisation de tous les sans-papiers, la liberté de circulation et d'installation des individus. Aujourd'hui nous nous réunissons tous les lundis à la bourse du travail d'Angers (Place Imbach) à 18h30 afin de soutenir individuellement et collectivement les sans-papiers. Nous participons également à une coordination "grand ouest" solidaire des personnes immigrées avec les mêmes mots d'ordre.

Malgré toutes nos actions et celles des autres collectifs et organisations en France depuis quelques années, la situation s'est dégradée. En 2006 le code juridique relatif aux étrangers et demandeurs d'asile (CESEDA) a été réformé pour aller dans le sens d'un durcissement. Dernièrement, une autre loi est venue s'y ajouter pour encore renforcer la répression. En 2007, c'est 21000 personnes sans-papiers qui ont été expulsées. En 2008, 26000 sont prévues! Il est donc plus qu'urgent de lutter pour empêcher ça!

REGULARISATION DE TOUS LES SANS-PAPIERS



EXPULSION D'UNE FAMILLE À ANGERS

Un couple et ses deux jeunes enfants ont été expulsés le 13 mai à Angers. Il s'agit d'une famille Kurde Yézidi qui venait d'Azerbaïdjan. Comme ils font partie d'une minorité plutôt mal acceptée, ils ont décidé de rejoindre l'Europe. D'abord ils sont passés par la Russie et ensuite sont arrivés en Slovaquie. Puis ils sont venus en France et pour finir se sont installés à Angers. Là ils ont été hébergés par « espace-accueil ».

Ils avaient rendez-vous le 13 mai à la préfecture mais le matin à 7h00, la police est venue les chercher. Le père était parti. La mère et ses enfants ont été mis immédiatement en centre de rétention. Puis ils ont été expulsés en Slovaquie car c'était le premier pays européen où ils avaient été enregistrés (accords de Dublin II). Le père a finalement décidé de rejoindre sa famille là bas.

DES PAPIERS POUR MORY, LE DROIT D'Étudier ici ! Retour sur la mobilisation

Ces derniers mois les étudiants et étudiantes du Réseau Université Sans Frontières 49 (RUSF) se sont mobilisé-e-s autour du cas d'un étudiant guinéen menacé d'expulsion.

Mory Camara est un étudiant guinéen en deuxième année à la fac de sciences d'Angers. Le 4 février 2008 il recevait une Obligation de Quitter le Territoire Français (OQTF). À partir du 4 mars il se trouvait donc en situation irrégulière.

Pour des raisons médicales, il n'avait pu participer dans de bonnes conditions aux examens. Il a donc fourni un certificat médical à l'université comme le fait tout étudiant ou étudiante absent-e lors d'un examen. La préfecture a cependant refusé le renouvellement de son titre de séjour pour cause de non validation des examens. En effet, la préfecture n'a pas reconnu le certificat médical que Mory avait présenté à l'université, ce certificat n'étant pas fourni par un médecin agréé par la préfecture et le ministère de l'intérieur.

Une mobilisation s'est donc mise en place, impulsée notamment par le RUSF 49. Le 15 mars et le 5 avril quelques 150 manifestant-e-s ont défilé dans les rues d'Angers pour réclamer la régularisation de Mory, et dénoncer la politique migratoire xénophobe de l'État français.

Dans le même temps un recours juridique a été lancé, Mory ayant déposé avec son avocate un recours au Tribunal Administratif (T.A) de Nantes. Ce recours a été jugé le 14 mai dernier. Une trentaine de militant-e-s nantais-es et angevin-e-s étaient présents pour soutenir Mory.

Victoire! La préfecture a en effet fait marche arrière lors de ce jugement. Elle a donc décidé d'elle-même d'annuler l'OQTF de Mory et de verser à ce dernier 1200 euros de dommages et intérêts.

Mais ne nous emballons pas, les cas d'étudiants et d'étudiantes étrangers sous menace d'expulsion et soumis au contrôle de leur cursus universitaire par les préfectures lors du renouvellement de leur titre de séjour sont récurrents, on exige d'eux un parcours quasi «sans faute» et sans possibilité de réorientation. Des excuses qui leur permettent de "justifier" les expulsions à tour de bras.

L'université, présentée comme un lieu d'accueil et d'échange, n'est en réalité pas à l'abri de cette chasse aux sans-papiers entretenue par les gouvernements précédents et accélérée par le ministère de l'immigration et de l'identité nationale ces derniers mois.

rusf49@gmail.com

<http://rusf49.over-blog.com>

LE MAI 2008 DES SANS-PAPIERS

DEPUIS MI- AVRIL, LE MOUVEMENT DES SANS-PAPIERS PREND DE L'AMPLEUR EN FRANCE.

GRÈVES, MOUVEMENTS DANS LES CENTRES DE RÉTENTION ET OCCUPATIONS DE LIEUX PUBLICS SE MULTIPLIENT.

TRAVAILLEUR-EUSE-S SANS-PAPIERS EN GRÈVE

Le 15 avril, avec l'appui de la CGT et de l'association Droits Devant!!, 200 salarié-e-s sans-papiers se syndiquent et se mettent en grève simultanée sur une vingtaine de lieux différents de la région parisienne pour réclamer leur régularisation. Sont touchés aussi bien des chantiers du bâtiment que des entreprises de services, des restaurants ou des cafés.

Par exemple, sur Paris, ce sont 40 salariés du restaurant Chez Papa qui bloquent leur entreprise, tandis que depuis le 27 mars, ce sont 7 agents de surveillance du magasin Fabio Lucci qui mettent en place un piquet de grève puis, rapidement, qui bloquent le magasin pour réclamer leur régularisation et le paiement de leur salaires (non payés aujourd'hui depuis plus de 150 jours). La CNT et Sud Solidaires participent aussi au mouvement en occupant une partie du café restaurant Charlie Birdy, près des Champs-Élysées avec 5 sans-papiers maliens.

Le nombre de salarié-e-s en grève augmente progressivement, atteignant 600 salarié-e-s pour le 1^{er} Mai, où des sans-papiers défilent en tête du cortège CGT, ou sous la banderole de plusieurs collectifs. 1000 dossiers de régularisation sont déposés par la CGT à la préfecture. La grève fait alors la une des journaux et le patronat est obligé de la soutenir pour ne pas se voir accuser d'exploiter des travailleurs clandestins.

D'AUTRES FRONTS DE LUTTE : CENTRES DE RÉTENTION (CRA), ET COLLECTIFS DE SANS-PAPIERS

Au CRA de Vincennes, Nantes, Marseille... c'est plus d'une centaine de sans-papiers qui se mettent en grève de la faim en début du mois, immédiatement soutenus le 4 mai par une grosse manifestation devant le centre de rétention.

Les collectifs de sans-papiers ne restent bien sûr pas inactifs devant la vague de grèves.

Le 9^{ème} collectif (Paris) continue ses actions d'occupation et ses manifestations quasi hebdomadaires. A partir de Lille, 34 sans-papiers du Collectif du Nord (CSP 59) se mettent en marche vers la capitale. A Nanterre, depuis le 28 avril, une cinquantaine de sans-papiers du CSP 92 occupent l'église Saint Paul et une dizaine entame une grève de la faim. A Paris, depuis le 2 mai, 300 sans-papiers de la coordination 75 occupent la Bourse du Travail, suite au refus de la CGT d'associer leurs dossiers à ceux déjà déposés (la

préfecture ayant cyniquement orienté la CSP 75 vers la CGT pour diviser le mouvement).

Dans des conditions difficiles (sur des cartons, puis quelques matelas installés sous des bâches, dans les escaliers ou dans les quelques rares salles laissées ouvertes), les sans-papiers de la coordination 75 (hommes, femmes et enfants) appellent à la grève générale des sans papiers... et commencent à synchroniser leur luttes avec les occupants de l'église Saint Paul, tout en obtenant le soutien du CSP 59.

Le 10 Mai, une grosse manifestation de sans-papiers part de la place de Clichy pour se terminer à Opéra devant la pizzeria Marzano, occupée avec l'appui de la CGT.

Le 14 Mai, 31 travailleur-euse-s sans-papiers sur 102 salarié(e)s de l'entreprise SOFRABRICK (spécialiste de l'agro-alimentaire) à Gonesse, dans le Val d'Oise, entament une grève illimitée pour obtenir leur régularisation, portant le nombre total de grévistes à plus de 1000 travailleur-euse-s sans-papiers, répartis dans 5 départements d'Île de France (91, 92, 93, 94, 75).

POSITIONNEMENT GOUVERNEMENTAL ET MÉDIATIQUE

Les 8 régularisations des cuisiniers du restaurant « La Grande Armée » en février et les 29 régularisations obtenues début mai dans le 92 par les travailleurs sans-papiers du « Café de la Jatte » à Neuilly-Sur-Seine et de « Passion Traiteur » à Colombes prouvent que les préfectures ont les moyens d'activer le processus des régularisations, même si celles-ci sont de courtes durées (carte de séjour de 1 an).

Cependant, le gouvernement préfère laisser pourrir la situation et ne recourir à un cas par cas qu'au compte-goutte en évitant absolument la régularisation massive, tout en cherchant à ce que le mouvement ne s'étende pas hors du contrôle syndical.

Le stand-by et le blocus médiatique sur ce mouvement d'ampleur tend à pourrir la situation qui est de plus en plus difficile à tenir, il apparaît aujourd'hui qu'un appui au rapport de force engagé contre le gouvernement est plus que nécessaire. Ce sera peut être de la province que la dynamique trouvera son second souffle, porté par la chaleur niçoise, l'expérience lilloise ou pourquoi pas les vents d'Ouest ?



Le 19 mai 2008

SARKOZY ET HORTEFEUX SONT PRÊTS À MODIFIER LA CONSTITUTION...

Les politiques anti-immigrés de Sarkozy et ses amis ne pourront pas contourner indéfiniment les principes garantis par la Constitution et la Convention Européenne des Droits de l'Homme. C'est pourquoi Brice Hortefeux a créé par arrêté, le 7 février dernier, la *commission sur le cadre constitutionnel de la nouvelle politique d'immigration*, présidée par Pierre Mazeaud. Objectif ? Repérer et éliminer dans la Constitution les obstacles aux projets du président et de son ministre de l'Immigration.

...POUR INSTAURER DES QUOTAS ANNUELS D'IMMIGRATION,

Après les quotas d'expulsions, les quotas d'immigration ! Il s'agit de fixer chaque année un nombre maximum d'étrangers autorisés à entrer en France. Une fois le plafond atteint, on claque la porte au nez de tous les migrants superflus. Ces quotas seraient définis en fonction des soi-disant « capacités d'accueil de la Nation », conformément au mythe du « seuil de tolérance ». Malheureusement pour les immigrés, *accueil* et *tolérance* ne sont pas les points forts de la France de Sarkozy.

Le gouvernement voudrait aussi que l'immigration dite économique représente « 50 % du flux total », au détriment de l'immigration dite familiale. Il faudrait alors distinguer le gentil travailleur utile à la production de richesses et l'inactif venu égoïstement retrouver sa famille. Oubliant de préciser que 70% des personnes qui entrent au titre de la migration familiale travaillent, elles aussi, le gouvernement s'attaque une nouvelle fois au regroupement familial.

Ces quotas s'opposeraient non seulement à la liberté d'aller et venir, mais aussi au droit à une vie familiale normale. D'où le besoin de modifier la Constitution pour pouvoir les imposer.

...UNE SÉLECTION ÉTHNIQUE DES IMMIGRÉS.

Le président et son gouvernement voudraient aussi répartir ce plafond global d'immigration en « quotas catégoriels » selon la provenance des migrants. Ces derniers pourront alors s'entendre dire, par exemple : « *désolé, monsieur, on a atteint le quota d'Asiatiques pour cette année. Repassez une autre fois !* ».

Hélas, ce tri des immigrés selon leur origine est contraire aux principes constitutionnels d'égalité et de non-discrimination proclamés en 1789. C'est pourquoi le Conseil constitutionnel avait refusé, dans la loi Hortefeux de 2007, la tenue de statistiques ethniques pour établir des quotas. Afin d'éviter une nouvelle

L'UNION EUROPÉENNE AUSSI S'Y MET...

Le parlement européen n'est pas en reste en voulant faire passer une directive, concoctée par la commission européenne des Libertés (sic), « relative aux normes et procédures communes applicables dans les États membres au retour des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier ».



Ce projet de directive prévoit une rétention pouvant atteindre 18 mois pour des personnes dont le seul délit est de vouloir vivre en Europe. Il porte en lui une logique inhumaine : la généralisation d'une politique d'enfermement des personnes étrangères qui pourrait ainsi devenir le mode normal de gestion des populations migrantes. Cette directive instaure également une interdiction pour 5 ans de revenir en Europe pour toutes les personnes renvoyées, stigmatisant les sans-papier-e-s et les transformant en délinquants à exclure. Le 8 mars nous avons manifesté à Rennes contre cette directive ainsi qu'à Angers le 7 mai, qui était une journée européenne contre cette directive. Il est important de continuer le combat.

déception, le ministre a donc demandé que la Constitution soit aussi décomplexée sur ce point.

...ET UNE « JUSTICE » SPÉCIALE POUR LES ÉTRANGERS !

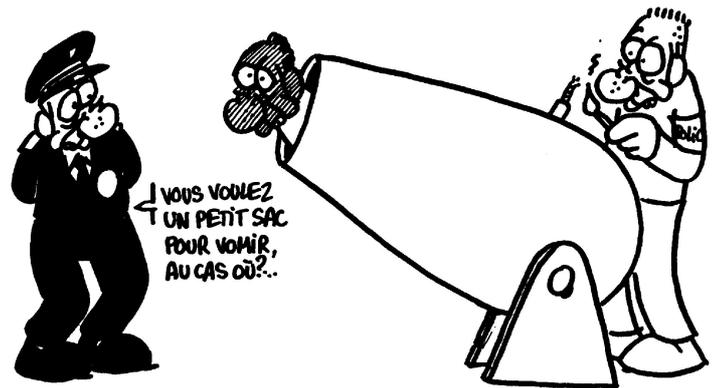
**REFUSONS LES QUOTAS
ET LE TRI DES IMMIGRÉS!
EXIGEONS UNE JUSTICE ÉGALE
POUR TOUTES ET TOUS!**

Le super-ministre de l'Immigration a pour vocation de gérer tout ce qui concerne les personnes étrangères qui vivent en France (si possible sans papiers). C'est pourquoi il s'est vu attribuer des compétences jusque là détenues par les ministres

des affaires étrangères, de l'intérieur, du travail... Dans la même veine, le gouvernement envisage la création de super-juges des étrangers. Explication : tout le monde en France peut avoir affaire à différents tribunaux : judiciaires ou administratifs. Brice Hortefeux voudrait choisir voire créer une juridiction pour s'occuper de toutes les affaires ayant trait à l'entrée, au séjour, au rejet des demandes d'asile, et au droit commun des étrangers. On assisterait à l'apparition d'une justice à part pour les étrangers, au mépris au principe d'égalité devant la loi garanti (encore !) par la Constitution. Sans parler de l'objectif affiché par Brice Hortefeux : simplifier et faciliter les « procédures d'éloignement », c'est-à-dire l'enfermement et l'expulsion des étrangers sans-papiers.

RÉGULARISATION DE TOUTES LES PERSONNES SANS-PAPIERS ! LIBERTÉ DE CIRCULATION ET D'INSTALLATION POUR TOU-TE-S !

Coordination Bretagne – Pays de Loire solidaire des personnes immigrées.



LA SEMAINE D'ACTION DU COLLECTIF

DU 9 AU 14 JUIN 2008

LUNDI 09 JUIN 20H15 AU

CINÉMA LES 400 COUPS :

PROJECTION DU FILM

LA PROMESSE

Film des frères Dardenne.

Les rapports père-fils à travers Igor, quinze ans, apprenti mécanicien et fou de karting, et de Roger, qui trafique dans l'immigration clan-destine. Igor, impliqué dans les combines de son père, ne se pose pas trop de questions, jusqu'au jour où, à cause d'une promesse, il va devoir choisir. Mais peut-il dire la vérité sans trahir son père ?

Suivi d'un débat sur la question du travail des sans-papiers.

Billets: 4,30€ si achetés au collectif (nous contacter).

À la caisse, tarif plein 7€ et tarif réduit 5,80€.



JEUDI 12 JUIN 19H45 : DISCUSSION, MINI-PROJECTION VIDÉO

Ciné-tracts et courts métrages de Sylvain George qui rendent compte des luttes et de l'oppression dont souffrent les clandestins partout en Europe. Projection suivie d'un débat, prix libre.

TOUTE LA SEMAINE (DU 9 AU 13) : EXPO ET INFO, « SITUATION SANS-PAPIERS »

Exposition dans le hall du centre Jean Vilar à la Roseraie.

C'est quoi les migrations, c'est quoi être sans-papiers aujourd'hui? Décryptage global, témoignage local! Photos, articles de presse, tracts et textes explicatifs.

SAMEDI 14 JUIN : MANIFESTATION

DÉPART À ANGERS, PLACE IMBACH, 14H

Et EN PLUS...

SOIRÉE DÉBAT, « DE FABEL VAN DE ILLEGAL »

À L'ÉTINCELLE, 26 RUE MAILLÉ, LE JEUDI 19 JUIN À 20H30.

Prise de recul sur la lutte, grâce à un petit voyage au travers d'un autre pays européen, les Pays-Bas, et d'une organisation très active dans le soutien aux sans-papiers. « De Fabel Van de Illegal » signifie « la fable de l'illégalité ».

<http://cssp49.toile-libre.org> - solidasanspapiers49@netcourrier.com

CONTACTS TEL : 06 72 51 63 91 , 06 76 28 78 90 , 06 83 87 32 28